

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil général
du mercredi 21 février 2007, à 20h00 au Centre polyvalent du Bugnon,
sous la présidence de Monsieur Yvan Monard, Président.**

Monsieur le Président Yvan Monard ouvre cette séance extraordinaire du mercredi 21 février 2007, souhaite la bienvenue et passe la parole à l'administrateur pour l'appel.

L'appel permet de constater la présence du Conseil communal au complet, de l'administrateur communal et de 20 Conseillers généraux.

Absents non-excusés : -

Absents excusés : Claude-Alain Favre
Gaël Maire
Dorian Perrin
Jean-Marc Robert

Monsieur le Président Yvan Monard constate que l'ordre du jour tel qu'il a été envoyé est accepté sans modification :

1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2006,
2. Réponse à la motion concernant le chemin des Emposieux,
3. Réponse à la motion concernant le rapprochement de la commune des Ponts-de-Martel avec les communes voisines,
4. Convention relative à l'action sociale,
5. Demande d'un crédit pour la remise en état de 9 bornes hydrantes,
6. Demande d'un crédit pour la rénovation d'un appartement dans l'immeubles Grande rue 16,
7. Demande d'un crédit pour la rénovation d'un appartement dans l'immeuble Grande rue 45,
8. Demande d'un crédit budgétaire afin de financer un mandat externe pour l'épuration et le classement des archives communales

1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2006

Monsieur le Président Yvan Monard ouvre la discussion concernant ce procès-verbal.

Monsieur Claude Robert signale qu'il est mentionné qu'à chaque votation, il est indiqué que l'unanimité représente le nombre exact de Conseillers généraux présents, ce qui est erroné, du fait que le Président n'a pas le droit de vote (sauf en cas d'égalité).

L'administrateur communal prend note de cette remarque et modifiera le procès-verbal avant sa signature.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité, soit par 19 voix.

2. Réponse à la motion concernant le chemin des Emposieux

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Yvan Monard** ouvre la discussion générale.

Monsieur Alain Benoit signale que le parti Libéral-PPN est satisfait de la réponse apportée à la motion par le Conseil communal.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Yvan Monard** soumet l'acceptation de la réponse au vote.

La réponse est acceptée à l'unanimité, soit par 19 voix.

3. Réponse à la motion concernant le rapprochement de la commune des Ponts-de-Martel avec les communes voisines

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Yvan Monard** ouvre la discussion générale.

Monsieur Martial Roulet signale que le parti Libéral-PPN est satisfait de la réponse apportée à la motion et encourage le Conseil communal à poursuivre les discussions avec les communes voisines dans ce sens.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Yvan Monard** soumet l'acceptation de la réponse au vote.

La réponse est acceptée à l'unanimité, soit par 19 voix.

4. Convention relative à l'action sociale

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Yvan Monard** ouvre la discussion générale.

La parole n'étant pas demandée, **Monsieur le Président Yvan Monard** soumet l'arrêté au vote.

L'arrêté est accepté à l'unanimité, soit par 19 voix.

5. Demande d'un crédit pour la remise en état de 9 bornes hydrantes

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Yvan Monard** ouvre la discussion générale.

La parole n'étant pas demandée, **Monsieur le Président Yvan Monard** soumet l'arrêté au vote.

L'arrêté est accepté à l'unanimité, soit par 19 voix.

6. Demande d'un crédit pour la rénovation d'un appartement dans l'immeuble Grande rue 16

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Yvan Monard** ouvre la discussion générale.

Monsieur Claude Robert informe le Conseil général qu'une délégation du parti Radical a visité les locaux et que quelques suggestions en sont ressorties :

- La création d'une nouvelle salle de bain en lieu et place de l'existante.
- La création d'une cuisine ouverte donnant sur la pièce numéro 4, avec modification de l'agencement de la cuisine.
- La création d'une porte dans le mur de la cuisine donnant accès à la pièce numéro 2.
- La fermeture de la porte donnant accès à la pièce numéro 1 (la pièce numéro 7 ne pouvant servir que de local de rangement ou d'annexe).

Il découle de ces propositions un coût des travaux plus important, mais la qualité de vie dans cet appartement serait supérieure, tout en ayant un coût de location décent.

En conclusion, les membres du parti Radical espèrent que cet amendement (distribué en début de séance à chacun) retiendra l'attention du Conseil général.

Monsieur Yvan Botteron remercie tout d'abord le parti Radical pour son intérêt face à ce dossier. Monsieur Yvan Botteron signale qu'il s'agit de la première fois que des Conseillers généraux se déplacent sur les lieux concernés pour sentir la chose, et les remercie au nom du Conseil communal.

Monsieur Yvan Botteron indique que le Conseil communal est tout à fait prêt à entrer en matière sur la proposition émise.

Monsieur Stephan Robert demande une suspension de séance afin qu'il soit possible d'en discuter au sein de chaque groupe, puisque la proposition du parti Radical représente une augmentation d'environ 57% du crédit.

Cependant, de manière générale à la rénovation de bâtiments communaux, il serait peut-être judicieux de considérer, à chaque rénovation, l'ensemble du bâtiment, et pas uniquement l'appartement en question. Effectivement, la majeure partie des bâtiments communaux sont anciens et, selon Monsieur Stephan Robert, le devoir de la commune serait de se préoccuper sérieusement de la consommation énergétique de chacun.

La consommation en mazout du village est énorme. Elle est d'environ 1,2 million de litres par an, ce qui représente environ 1'000 litres par personne et par an (enfants y compris).

De plus, il existe des normes Minergie concernant la rénovation de bâtiments datant d'avant 1990. Ces normes sont nettement moins strictes que celles appliquées à des constructions nouvelles.

Si ces normes étaient tenues en compte, il s'agirait de réfléchir au problème plus globalement, notamment au niveau de l'isolation complète du bâtiment, ce qui engendre des frais assez conséquents. Monsieur Stephan Robert se demande si à terme, il ne serait pas judicieux de penser dans cette voie.

Monsieur Stephan Robert signale encore que pour des travaux supérieurs à fr. 40'000.- concernant l'isolation des bâtiments, il existe des subventions assez substantielles, de la part notamment du Centime climatique. Dans ce sens, le service de l'énergie de La Chaux-de-Fonds propose ses services pratiquement gratuitement. Seul le déplacement serait à payer, ce qui revient à fr. 100.- pour la commune des Ponts-de-Martel. Cela permettrait d'effectuer une autopsie des bâtiments et de se rendre compte s'il existe de grosses fuites d'énergie.

De manière générale, Monsieur Stephan Robert pense qu'il serait intéressant de faire appel à des spécialistes afin d'économiser de l'énergie de manière assez simple. Il précise qu'il est bien clair que le comportement des consommateurs rentre en ligne de compte et que la pose de vannes thermostatiques, par exemple, va dans le bon sens.

Monsieur Stephan Robert pense qu'il est tout à fait possible de faire mieux et que la commune des Ponts-de-Martel devrait être exemplaire dans ce domaine.

Dans le même sens que Monsieur Stephan Robert, mais dans un registre plus pragmatique par rapport au projet, **Monsieur Didier Barth** a été surpris qu'il n'ait pas été prévu de panneaux solaires pour le chauffe-eau qui va être remplacé. Effectivement, il est situé dans les combles, donc assez près du toit, ce qui fait que cette solution serait facilement envisageable pour économiser de l'énergie, sachant qu'actuellement, l'eau de ce chauffe-eau est chauffé par l'électricité.

Vu le volume de matière à discuter, **Monsieur le Président Yvan Monard** suspend la séance pour 10 minutes.

Suite à cette suspension de séance, **Monsieur le Président Yvan Monard** réouvre la discussion.

Monsieur Stephan Robert signale que la discussion durant cette suspension de séance a fait ressortir un certain nombre de points, notamment :

- Le mauvais emplacement du bâtiment.
- L'ancienneté du bâtiment.
- L'augmentation du loyer de fr. 250.- par mois, ce qui fait que l'appartement serait dans une catégorie supérieure.
- La proposition de Monsieur Didier Barth relative à la pose de panneaux solaires.

Le parti Libéral propose de ce fait le renvoi du rapport au Conseil communal afin qu'il soit établi peut-être deux variantes, tenant compte de l'amendement du parti Radical et des panneaux solaires.

Monsieur Yvan Botteron admet que son intention initiale concernant la réfection de cet appartement était de le rafraîchir, alors qu'il est à présent envisagé des travaux beaucoup plus conséquents, ce qui représente un saut relativement important.

Tout en soutenant la démarche du parti Radical, il paraît normal à Monsieur Yvan Botteron de tenir compte des remarques ressorties ce soir des différents groupes et que le Conseil communal représente prochainement un rapport au Conseil général.

Au nom du parti Radical, **Monsieur Claude Robert** signale qu'il ne va pas s'opposer à un renvoi du rapport au Conseil communal, mais le groupe avait proposé un amendement pour ne pas retarder le projet. Si le Conseil communal accepte de revoir son rapport, le parti Radical est tout à fait d'accord.

Monsieur Didier Barth informe l'assemblée que les discussions de son groupe font ressortir qu'il s'agit de beaucoup d'argent investi dans un ancien bâtiment, et se demande s'il ne serait pas possible d'envisager une rénovation plus globale dans le sens des proposition de Monsieur Stephan Robert.

Le parti Libéral a également un soucis par rapport à l'augmentation du loyer, vu l'emplacement du bâtiment.

Tenant également compte du fait que la somme prévue pour cette rénovation représente peut-être presque la valeur du bâtiment, il est difficile de se prononcer ainsi et le renvoi du rapport au Conseil communal semble la meilleure solution.

En réponse à Monsieur Claude Robert, **Monsieur Yvan Botteron** signale que le Conseil communal n'était pas autrement pressé, mais la séance de ce soir représentait un moment idéal pour présenter cette demande de crédit, afin de terminer les travaux au 1^{er} juillet, c'est-à-dire la même échéance que le Conseil communal s'est fixé pour la rénovation de l'appartement situé à Grande rue 45.

Tenant compte des nouveaux éléments, Monsieur Yvan Botteron précise qu'il n'est pas gênant de reporter cette réfection, vu que l'appartement n'a été promis à personne, et malgré le manque à gagner sur quelques mois.

Monsieur le Président Yvan Monard soumet au vote le report de ce rapport au Conseil communal.

Le report est accepté à l'unanimité, soit par 19 voix.

7. Demande d'un crédit pour la rénovation d'un appartement dans l'immeuble Grande rue 45

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Yvan Monard** ouvre la discussion générale.

Monsieur Didier Barth demande si les fenêtres de cet appartement sont déjà changées ou sont encore en bon état.

Monsieur Yvan Botteron signale que le Conseil communal est très sensible aux problèmes énergétiques et informe que les fenêtres ont été changées il y a relativement peu de temps. De manière générale, Monsieur Yvan Botteron précise que lors de propositions de rénovations d'appartement, il tient compte systématiquement de la présence de vannes thermostatiques ainsi que de l'état des fenêtres.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Yvan Monard** soumet l'arrêté au vote.

L'arrêté est accepté à l'unanimité, soit par 19 voix.

8. Demande d'un crédit budgétaire afin de financer un mandat externe pour l'épuration et le classement des archives communales

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Yvan Monard** ouvre la discussion générale.

Monsieur Didier Germain comprend qu'il serait normal de se demander pourquoi il n'a pas été tenu compte de ce montant dans le budget présenté en décembre, mais le dossier n'était pas encore assez abouti.

Il est vrai que cela fait déjà quelques années que Monsieur Didier Germain réfléchi à la meilleure manière d'effectuer ce travail d'archivage.

Monsieur Didier Germain a participé à une séance regroupant toutes les communes au Locle au mois de septembre 2006 durant laquelle il a été expliqué les enjeux et les devoirs de chaque commune face à ses archives.

Une rumeur laissait croire que les archives communales des Ponts-de-Martel étaient dans un état déplorable, ce qui n'est absolument pas le cas. Ces archives sont très bien ordonnées jusqu'en 1975 en comparaison des autres communes de même taille.

Suite à cette séance, M. Hausmann a été contacté, mais il s'est avéré qu'il n'avait pas le temps d'effectuer ce mandat. Cependant, M. Hausmann a proposé les services de Mme Cruchaud qui est entièrement d'accord d'effectuer ce travail et qui sera suivie par ses anciens professeurs. Les prix de Mme Cruchaud sont des plus satisfaisants et il s'agit également pour elle de démarrer dans son métier, ce qui représente une bonne opportunité pour les deux parties.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Yvan Monard** soumet l'arrêté au vote.

L'arrêté est accepté à l'unanimité, soit par 19 voix.

Avant de clore la séance, **Monsieur le Président Yvan Monard** informe l'assemblée que le Conseil communal a déposé auprès de chacun un document comportant les dates des prochaines séances ordinaires du Conseil général. **Monsieur le Président Yvan Monard** encourage les Conseillers généraux à noter ces dates dans leurs agendas et de prendre note que pour éviter le chevauchement de séances de différentes commissions, il serait bien que les présidents de ces dernières prennent l'habitude d'inscrire dans l'agenda du site internet communal la date des différentes séances de la commission qu'ils représentent.

La parole n'étant plus demandée **Monsieur le Président Yvan Monard** clos la séance à 20h45.

Au nom du **CONSEIL GENERAL,**
Le président, Le secrétaire,

Yvan Monard

Jean-Maurice Kehrli